



Programme de formation CSE 2 jours

Objectif pédagogique : Avoir les connaissances nécessaires au bon fonctionnement d'un comité social et économique d'une entreprise de plus de 50 salariés.

Durée du module : sur 2 jours (consécutifs)

Public : Salariés service RH/Dirigeant d'entreprise et membres CSE (entreprise de + de 50 salariés)

Pré-requis : aucun

Programme :

1) La composition du comité social et économique

- Les atouts et spécificités du CSE dans l'entreprise
- Les principales différences par rapports aux anciennes instances
- Le bureau du CSE

2) Le rôle de réclamation des membres du CSE

- La nuance entre réclamation et revendication
- La présentation des réclamations à l'employeur
- L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires
- Les relations avec l'inspecteur du travail
- La préparation des réunions
- Le déroulement des réunions
- Les comptes rendus

FORM.AT H ATMANI / Organisme de formation

18 avenue Jean Jaurès 30900 NIMES / N° OF 91-30-03770-30

Organisme habilité pour la formation des élus de comités sociaux et économiques /volet social et économique par la

DIRECCTE OCCITANIE

Mise à jour :16/10/2023



3) Le rôle économique et professionnel du CSE

- Le double positionnement de l'employeur
- Les domaines d'information
- L'analyse des documents comptables de l'entreprise
- Les domaines de consultation permanente et la procédure qui s'y rattache
- Les 3 consultations périodiques
- La BDESE (base de données économique, sociale et environnementale)
- La possibilité de négocier les modalités de consultation avec l'employeur.

4) Le rôle de gestion des ASC (activités sociales et culturelles)

- Les règles de transfert de compte à compte
- Les règles concernant les cotisations et exonérations URSSAF
- Les différentes prestations autorisées et interdites
- Les principes de comptabilité des ASC
- Les modalités de décisions concernant les AS

5) Les moyens des élus du CSE

- Les locaux
- La libre circulation
- L'accès au document unique de prévention des risques et aux registres de l'entreprise
- Les heures de délégation
- Les outils de communication
- Le statut de salarié protégé



6) Le fonctionnement pratique du CSE

- Le fonctionnement du comité
- Les ordres du jour
- La rédaction des PV
- Le délit d'entrave
- Le règlement intérieur du CSE

Questionnaire en fin de formation

FORM.AT H ATMANI / Organisme de formation

18 avenue Jean Jaurès 30900 NIMES / N° OF 91-30-03770-30

Organisme habilité pour la formation des élus de comités sociaux et économiques /volet social et économique par la
DIRECCTE OCCITANIE

Mise à jour : 16/10/2023